

## **ABONNEMENT DES CLIENTS PARTICULIERS**

### **ABONNEMENT A L'ASSAINISSEMENT : PIECES A FOURNIR ET DEVIS**

#### **➤ PIECES A FOURNIR**

En vue de s'abonner au service Assainissement, le client est appelé à constituer un dossier d'abonnement. Les pièces constitutives du dossier sont :

- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Demande de branchement remplie et signée [imprimé ONEE-Branche Eau] ;
- Une attestation administrative délivrée par les autorités compétentes, autorisant le client à se brancher et définissant les caractéristiques techniques du local à brancher ;

Comme pour l'Eau Potable, le client peut bénéficier de facilités de paiement ou d'un crédit social sous certaines conditions [confère rubrique y afférente].

En sus des pièces mentionnées ci-dessus, le client signe et légalise un dossier d'engagement concernant le remboursement du crédit.

Si le client est locataire, le dossier doit comporter l'accord et la signature légalisés du propriétaire.

#### **➤ LE DEVIS**

Suite au dépôt du dossier d'abonnement complet par le client, le centre ONEE-Branche Eau effectue des visites sur place pour examiner si le client est raccordable au réseau et recueillir les mesures devant servir à l'établissement du devis.

Ensuite, si le client est raccordable, le centre ONEE-Branche Eau lui fournit un devis portant sur les différentes rubriques à facturer.